

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	<b>No SD</b> SD-2024-2043
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation au locataire résidentiel, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 068 732, situés aux 40-52 rue Saint-Hubert, nécessaire à la réfection de la rue Saint-Hubert, incluant le réaménagement des voies de circulation et la plantation d'arbres en bordure de rue, ainsi qu'à des fins de redéveloppement dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Cartier	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> AC-17-009/07 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 04-Duvernay-Pont-Viau <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-05-01 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-05-07		
<p><b>Actions :</b> INDEMNITÉ</p> <p style="text-align: center;"><b>Demande d'achat :</b> Oui <b>CT requis :</b> Oui</p> <p><b>Financement</b> <b>No Règlement</b> L-12634-F</p> <p style="text-align: center;"><b>Titre</b> Règlement parapluie</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	<b>No SD</b> SD-2024-2043												
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-08-08</td> <td>CM-20230808-737</td> <td>OFFRE D'INDEMNITÉ PROVISIONNELLE AU LOCATAIRE RÉSIDENTIEL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier          APPUYÉ PAR : Seta Topouzian</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le montant de 3 400 \$ à offrir au locataire résidentiel du 50, rue Saint-Hubert, M. Éric Pleau, suite à l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 068 732 du cadastre du Québec, avec bâtiments (à usage mixte) dessus érigés situés aux 40-52, rue Saint-Hubert, nécessaire à la réfection de la rue Saint-Hubert, incluant le réaménagement des voies de circulation et la plantation d'arbres en bordure de rue ainsi qu'à des fins de redéveloppement dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Cartier, et ce, au montant ci-dessus mentionné, représentant l'indemnité au locataire estimé en date du 30 mai 2022;</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à offrir au locataire résidentiel le montant autorisé et à lui verser l'indemnité provisionnelle correspondant à l'offre;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2023-3594)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-05-03</td> <td>CM-20220503-464</td> <td>PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT 1 068 732</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier          APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 068 732 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 325,7 mètres carrés, avec bâtiments (à usage mixte) dessus érigés situés aux 40-52, rue Saint-Hubert, nécessaire à la réfection de la rue Saint-Hubert, incluant le réaménagement des voies de circulation et la plantation d'arbres en bordure de rue, ainsi qu'à des fins de redéveloppement dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Cartier;</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures en expropriation et à déposer l'indemnité provisionnelle requise par la Loi sur l'expropriation concernant l'acquisition dudit lot, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 11 février 2022 sous le numéro 7162 de ses minutes et à offrir aux expropriés la somme de 1 450 500 \$, représentant la valeur marchande estimée par la firme Paris Ladouceur &amp; Associés inc. en date du 16 novembre 2021 ainsi qu'un montant pour troubles et ennuis de 500 \$.</p> <p style="text-align: center;"><b>ADOPTÉ</b></p> <p>(SD-2022-1788)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-08-08	CM-20230808-737	OFFRE D'INDEMNITÉ PROVISIONNELLE AU LOCATAIRE RÉSIDENTIEL	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-05-03	CM-20220503-464	PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT 1 068 732
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-08-08	CM-20230808-737	OFFRE D'INDEMNITÉ PROVISIONNELLE AU LOCATAIRE RÉSIDENTIEL												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-05-03	CM-20220503-464	PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT 1 068 732												

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	<b>No SD</b> SD-2024-2043
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Il s'agit d'un dossier qui s'inscrit dans le cadre du projet "Revitalisation du secteur de la station de métro Cartier - Réaménagement entrée de ville Pont-Viau prévu au programme triennal d'immobilisations du Service des immeubles, des parcs et des espaces publics.</p> <p>ATTENDU QUE par sa résolution CM-20220503-464, le conseil municipal autorisait l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 068 732 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 325,7 mètres carrés, avec bâtiments (à usage mixte) dessus érigés situés aux 40-52, rue Saint-Hubert, nécessaire à la réfection de la rue Saint-Hubert, incluant le réaménagement des voies de circulation et la plantation d'arbres en bordure de rue, ainsi qu'à des fins de redéveloppement dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Cartier;</p> <p>ATTENDU QU'un avis d'expropriation a été publié le 30 mai 2022 sous le numéro 27 279 759 au Bureau de la publicité des droits et produit au Tribunal administratif du Québec, section affaires immobilières (SAI-M-315444-2205);</p> <p>ATTENDU QUE le Bureau des transactions et des investissements immobiliers (BTII) et le Service des affaires juridiques ont poursuivi les négociations avec le locataire et vous informe avoir conclu une entente, et ce, au montant de 13 400 \$, lequel montant n'excède pas la valeur de l'indemnité estimée en date du 30 mai 2022 par le BTII;</p> <p>ATTENDU QU'un montant de 3 400 \$ a déjà été versé et approuvé en vertu de la résolution CM-20230808-737;</p> <p>ATTENDU QU'un montant de 1 300 \$ doit être soustrait de l'indemnité, pour tenir compte du loyer des mois de mai et juin, soit 650 \$ par mois (2 X 650 \$/mois = 1 300 \$) ;</p> <p>ATTENDU QUE l'indemnité finale à verser est de 8 700 \$ (13 400 \$ - 3 400 \$ - 1300 \$ = 8 700 \$)</p> <p>ATTENDU QUE l'indemnité sera versée en deux paiements, un premier au montant de 5 000 \$ suivant l'approbation de l'entente par les autorités municipales et un deuxième au montant 3 700 \$ suivant le départ du locataire, lequel doit avoir lieu au plus tard le 30 juin 2024;</p> <p>ATTENDU QUE l'approbation de cette entente permettra de produire au Tribunal administratif du Québec un avis de règlement hors cour au dossier du locataire;</p> <p>ATTENDU QUE ce montant représente un règlement complet et final découlant des procédures en expropriation.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Le présent investissement de 8 700 \$ (exempt de taxes) s'inscrit dans le cadre du projet « Revitalisation du secteur de la station de métro Cartier - Réaménagement de l'entrée de ville Pont-Viau » pour lequel un montant de 22 689 000 \$ est prévu au PTI dont 6 000 000 \$ en 2024. Règlement L-12634-F</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	<b>No SD</b> SD-2024-2043
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil d'approuver la majoration de 8 700 \$ de l'indemnité prévue pour le locataire M. Éric Pleau, locataire du 50 rue St-Hubert, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 068 732, avec bâtiments (à usage mixte) dessus érigés situés aux 40-52 rue Saint-Hubert, nécessaire à la réfection de la rue Saint-Hubert, incluant le réaménagement des voies de circulation et la plantation d'arbres en bordure de rue, ainsi qu'à des fins de redéveloppement dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Cartier.</p> <p>(CT:1796002)</p> <p>de recommander au conseil d'approuver la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation au locataire à intervenir entre Ville de Laval et M. Éric Pleau, locataire du 50 rue St-Hubert, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 068 732, avec bâtiments (à usage mixte) dessus érigés situés aux 40-52 rue Saint-Hubert, nécessaire à la réfection de la rue Saint-Hubert, incluant le réaménagement des voies de circulation et la plantation d'arbres en bordure de rue, ainsi qu'à des fins de redéveloppement dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Cartier;</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à produire au dossier du Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières, tous les documents requis pour donner effet à cette convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation signée par la locataire résidentiel;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>d'approuver une dépense de 8 700 \$, prise à même le Règlement L-12634-F pour défrayer l'indemnité finale au locataire résidentiel du 50 rue St-Hubert, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 068 732, avec bâtiments dessus érigés situés aux 40-52 rue Saint-Hubert, nécessaire à la réfection de la rue Saint-Hubert, incluant le réaménagement des voies de circulation et la plantation d'arbres en bordure de rue, ainsi qu'à des fins de redéveloppement dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Cartier;</p> <p>au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12634-F un montant de 8 700 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, pour défrayer l'indemnité finale au locataire résidentiel du 50 rue St-Hubert, dans le cadre de l'acquisition par voie d'expropriation du lot 1 068 732, avec bâtiments dessus érigés situés aux 40-52 rue Saint-Hubert, nécessaire à la réfection de la rue Saint-Hubert, incluant le réaménagement des voies de circulation et la plantation d'arbres en bordure de rue, ainsi qu'à des fins de redéveloppement dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Cartier.</p>		
<b>CERTIFICATION</b>		
Numérotation des finances : 1796002    Coût estimé affectant l'année en cours : <b>8 700,00 \$</b> CM requis :Oui		
<b>Annotation(s)</b>		
SEULEMENT LES DEUX PREMIÈRES RECOMMANDATIONS VONT AU CM.		
<b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b>		
_____ LEFEBVRE, Madame LISON (54347) Trésorier	_____ 2024-04-25 AN - MS - JR	